



DÉCISION N° 2024-087

Spectacle

Petite Enfance

Service Enfance

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU le contrat de réservation en date du 4 novembre 2024 pour la mise en place d'un spectacle de fin d'année au sein de la crèche ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'offrir en fin d'année civile un spectacle de fin d'année aux enfants de la petite crèche et du RPE ;

CONSIDÉRANT la nécessité de contractualiser l'intervention avec l'association « Dans les bacs à sable » au sein du centre de l'enfance ;

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER le contrat entre l'association « Dans les bacs à sable » dont le siège est situé 22 rue Blanchard, 92260 FOUTENAY-AUX-ROSES et la commune de VILLIERS-SUR-ORGE pour une représentation le mardi 14 janvier 2025 à 10h au centre de l'enfance.

Article 2 :

DE PRÉCISER que le montant du devis s'élève à 669,93 euros TTC.

Article 3 :

DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 4 :

DE PAYER les dépenses inscrites au chapitre 011 du budget 2024 du service enfance.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État et au prestataire.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 19 décembre 2024

Le Maire

Gilles



Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le



ID : 091-219106853-20241219-DC_2024_087-DE

